

Toulouse le 19 mars 2019

Lettre ouverte à Mme Delga, M. Moudenc et M. Meric en vue de leur rencontre avec Bruno Le Maire

Madame, Messieurs,

Vous allez rencontrer dans les prochains jours, Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances au sujet de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Nous vous demandons à cette occasion de lui rappeler que :

- l'industrie aéroportuaire est un secteur d'activité extrêmement polluant (CO₂, NOX, particules et bruit) dont l'impact ne se limite pas à l'emprise au sol mais s'étend sur plusieurs kilomètres autour des installations.
- cette activité stérilise l'immobilier d'habitations sur plusieurs dizaines de kilomètres
- cette activité qui concentre les risques d'accident à proximité, est reconnue dangereuse pour la santé des populations environnantes (cf. préconisation de l'OMS demandant un meilleur contrôle du bruit); la proximité immédiate d'un aéroport entraîne une diminution de l'espérance de vie pouvant atteindre ... 46 mois (presque quatre années) ! déclare Bruitparif en février 2019 pour l'Ile de France
- cette activité paupérise des populations qui n'étaient pas précédemment impactées, mais le deviennent en raison de l'accroissement du trafic (cf nouveau PGS proposé à Nantes)

Pour toutes ces raisons, cette industrie aéroportuaire ne peut être gérée simplement comme « de vastes centres commerciaux » à développer, mais comme un secteur sensible dont la croissance se fait aux dépens d'une grande partie de la population ; c'est pourquoi seuls des élus ont la légitimité de prendre les responsabilités nécessaires.

Pour finir, nous rappelons que la croissance industrielle régionale centrée sur le développement exclusif de l'aéroport est une impasse pour notre ville, la liaison LGV aussi est vitale pour maintenir le dynamisme de notre ville au sein du tissu économique national.

Nous en appelons donc à votre responsabilité d'élus pour faire vôtres ces constats et trouver les solutions adaptées à la cohabitation populations/activité aéroportuaire

Seule l'union de l'Etat et des collectivités territoriales est à même de concilier l'intérêt sanitaire des populations survolées et le développement économique de la région.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, nos sincères salutations

Contacts : Chantal Beer-Demander 06 25 43 22 33 Jérôme Favrel 07 67 35 58 14